



**SNTPCT**

10 rue de Trétaigne  
75018 PARIS

Adhérent à EURO-MEI – Bruxelles

**Syndicat National des Techniciens et Travailleurs de  
la Production Cinématographique et de Télévision**

Tél. 01 42 55 82 66 / Télécopie 01 42 52 56 26

Courrier électronique : [sntpct@wanadoo.fr](mailto:sntpct@wanadoo.fr)

Site : [www.sntpct.fr](http://www.sntpct.fr)

Syndicat professionnel fondé en 1937 – déclaré sous le N° 7564 –  
représentatif au niveau professionnel et national conformément aux Art. L 2121-1 et s. du C.T.

## Festival de Cannes du 13 au 24 mai 2025



**Si vous souhaitez participer au festival, vous devez être accrédité.**

Le SNTPCT représente les ouvriers, techniciens, artistes et réalisateurs de la Production cinématographique et, en sa qualité d'organisation syndicale co-fondatrice de l'Association du Festival International, il a la charge de délivrer des accréditations aux salariés qui en font la demande auprès de lui.

Le nombre d'accréditations dont notre Organisation dispose étant limité, nous vous demandons de n'adresser votre demande au SNTPCT que lorsque votre décision de participer au Festival est presque certaine.

Pour être accrédité, vous devez être en mesure de justifier auprès du SNTPCT de votre qualité professionnelle d'ouvrier, de technicien, de réalisateur de la Production de films cinématographiques.

Les accrédités bénéficient de la possibilité d'assister aux projections de la salle Lumière dans la limite des places dont le Syndicat dispose.

Les places doivent préalablement être réservées auprès du stand du SNTPCT, sous réserve de ladite disponibilité du nombre de places.

Indépendamment des projections dans la salle Lumière, – le badge seul – vous permet d'assister sur réservation, notamment aux projections de la Semaine de la critique, d'un Certain regard, de la Quinzaine des réalisateurs et de la Cinéfondation.

Rappelons à ceux qui font des demandes d'accréditations que le Secrétariat assurant le service des accréditations et les personnes qui assurent la gestion de la billetterie au stand du Syndicat sont défrayés par les cotisations syndicales que versent ses membres au Syndicat.

Ces dépenses représentent des milliers d'euros qui sont à la charge des membres du Syndicat.

Aussi les accrédités qui bénéficient du service des accréditations et de la billetterie peuvent participer par un don versé au Syndicat à ces dépenses. Le Syndicat adressera en contrepartie un reçu fiscal.

Par ailleurs, l'inscription au Festival de Cannes est soumise à une **contribution environnementale de 24,00 € à la charge de chaque participant**. Le versement de cette contribution est un préalable à l'enregistrement de votre inscription, quelle que soit la réponse du Festival.

**ATTENTION : La date limite pour déposer une demande d'accréditation auprès du Syndicat est fixée au lundi 31 mars 2025 — 18h00.**

### ACCRÉDITATION HORS DÉLAIS

Dans le cas où vous n'auriez pas fait de demande d'accréditation dans les délais, jusqu'au mardi 15 avril 2025, il est possible de déposer une demande d'accréditation tardive auprès du Festival **uniquement**, sous réserve que le Syndicat ait délivré un agrément et de régler au Festival des frais de dossier à hauteur de **224 euros**.

Ces frais de dossier, facturés par le Festival dans le cadre de cette procédure tardive, ne sont pas remboursables quelle que soit la réponse qui sera apportée à votre demande.

Cordialement.

Le Conseil Syndical

# PROCÉDURE POUR ÊTRE ACCRÉDITÉ

## ⚠ ATTENTION :

Afin de vous préserver de tout contretemps et de tout malentendu quant au traitement de votre demande par l'administration du Festival - **IMPÉRATIVEMENT FAITES VOTRE DEMANDE D'ACCRÉDITATION PAR L'ENTREMISE DU SYNDICAT** et prenez contact avec le Secrétariat du SNTPCT préalablement à toute démarche, quelle qu'elle soit.

Contactez nous par téléphone au 01 42 55 82 66  
ou par courrier électronique : [sntpct.fif@orange.fr](mailto:sntpct.fif@orange.fr)

## VOUS N'ÉTIEZ PAS ACCRÉDITÉ EN 2024

- **Quelle que soit votre situation, adressez-nous votre demande** par courrier électronique ([sntpct.fif@orange.fr](mailto:sntpct.fif@orange.fr)) ou contactez nous par téléphone (01 42 55 82 66),
- Vous voudrez bien parallèlement, lorsque nous ne sommes pas en mesure de disposer d'une preuve équivalente, **nous adresser au choix l'un des justificatifs suivants** (uniquement en copie, **pas d'originaux**) :
  - ✓ Copie de votre Carte d'Identité Professionnelle CNC, ou
  - ✓ Copie des fiches de paie délivrées sur un film cinématographique réalisé dans les 3 dernières années, ou
  - ✓ Copie du bulletin de paiement des congés délivré par la Caisse des Congés Spectacles au cours de l'une des 3 dernières années,

Ainsi qu'une photographie d'identité récente que vous pourrez nous adresser par courrier ou par courriel sous forme numérisée, de préférence au format jpeg.

⚠ **ATTENTION : chaque accrédité doit détenir et communiquer une adresse courriel personnelle valide (non pas une adresse d'entreprise) qu'il ne peut partager, destinée à recevoir les places et les réservations qui lui sont attribuées par voie électronique.**

**N.B.:** nous ne procéderons à la validation de votre demande qu'une fois en possession de votre dossier complet.

- Nous créerons et remplirons alors une fiche à votre nom. Vous recevrez par courrier électronique de la part du Festival un accusé de votre demande (qui ne vaut pas validation) et nous téléchargerons votre photo d'identité.
- Après vérification de vos qualités professionnelles, nous procéderons à la validation de votre accréditation. Laquelle sera validée définitivement par le Festival qui vous adressera alors un courrier électronique de confirmation.

## VOUS ÉTIEZ ACCRÉDITÉ EN 2024

- **Contactez-nous** par téléphone au 01 42 55 82 66, ou par courrier électronique : [sntpct.fif@orange.fr](mailto:sntpct.fif@orange.fr). Veuillez laisser un message en cas d'absence, nous vous rappellerons sans faute.

Votre demande déposée par nos soins sera transmise directement par le Festival au SNTPCT afin que nous procédions à sa validation.

**C'est le bordereau de votre demande validée que vous présenterez à votre arrivée à Cannes afin de retirer votre badge.**